

Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
QUE : -**

A la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Lambert qui se déroulera **lundi 11 août 2025, à 18h30**, au local de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert situé à l'édifice municipal sis au 509, route du 5^e-au-8^e-Rang, Saint-Lambert, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024 seront déposés.

DONNÉ à SAINT-LAMBERT **ce QUATRIÈME** jour d'
AOÛT DEUX MIL VINGT CINQ

Nathalie Morin

Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nataly Morin, dir.géné./sec.-trés. de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le lundi 4 août 2025., entre 14 h 00 .et 15 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 4 août 2025.

Nathalie Morin

Directrice générale/secrétaire-trésorière